





DECLARATION SYNDICALE DU L20 A LA REUNION DES MINISTRES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU G20

Melbourne, Australie 10-11 septembre 2014

Introduction et résumé

- 1. Lors de leur réunion de Sidney, en février 2014, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du G20 ont pris l'engagement de relever le PIB de ces pays de « plus de 2% au-dessus de la trajectoire induite par les politiques actuelles au cours des cinq prochaines années » L'investissement et la croissance dans les pays du G20 restent très en-deçà des tendances à plus long terme et des niveaux antérieurs à la crise. Seul quatre des pays du G20 ont vu leur niveau de chômage baisser ou revenir à leur niveau d'avant 2008, tandis que dans plusieurs autres pays le chômage continue d'augmenter. Le fléau du travail informel ne touche pas seulement les pays du G20 en voie de développement. Selon le BIT, le « déficit mondial d'emplois » a atteint 62 millions, et, au vu des tendances actuelles, il continuera à se creuser jusqu'à atteindre 75 millions en 2018². Le G20 doit ériger la création d'emplois de qualité en priorité absolue. La réunion des ministres du Travail et de l'Emploi doit jouer le rôle de catalyseur.
- Dans les mois qui ont suivi l'engagement des ministres des Finances sur une hausse de 2% du PIB, il est clairement apparu que cet objectif était hors de portée du G20. Les projections de croissance mondiale émanant des principales institutions internationales ont été revues à la baisse, et non à la hausse, pour 2014. Le ralentissement de la croissance dans les économies émergentes, ainsi que la menace grandissante de déflation dans la zone euro, constituent un risque majeur pour l'emploi et le niveau de vie. Aucun progrès significatif n'a été accompli en faveur d'une croissance durable, forte et inclusive. Dans de nombreuses économies, l'austérité budgétaire et la stagnation des revenus des ménages salariés entravent la croissance. De par le monde, les salariés subissent d'importantes pressions financières, et l'écart entre les salaires et le coût de la vie se creuse. Le sondage d'opinion mondial 2014 de la CSI, réalisé dans 14 pays, révèle que plus de la moitié des personnes interrogées (53 pour cent) déclarent que le revenu de leur famille a baissé par rapport au coût de la vie. Certains gouvernements du G20 et des institutions internationales plaident pour la poursuite des politiques d'austérité et des « réformes » structurelles réduisant les salaires et la protection des salariés. Dans le contexte actuel, de telles approches conduiront à renforcer la stagnation de l'emploi et de la croissance économique. Plus le chômage reste élevé ou continue de croître, plus ses effets pervers sont durables, et plus il risque de se transformer en phénomène « structurel ».

¹ https://www.g20.org/australia 2014/finance ministers and central bank governors meeting

² Tendances mondiales de l'emploi 2014, rapport du BIT

2

- 3. Il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche. Les salariés de par le monde ont dès à présent besoin de voir leurs revenus augmenter. Les investissements publics doivent être plus importants pour relancer la croissance et faire en sorte qu'elle soit créatrice d'emplois et inclusive. Les ministres du Travail et des Finances ont reconnu la légitimité d'une telle stratégie lors de leur réunion de Moscou en juin 2013. Ils s'étaient alors engagés en faveur de « politiques du marché du travail et de l'investissement social soutenant la demande globale et réduisant les inégalités, notamment par une hausse générale de la productivité, une protection sociale ciblée, des salaires minima établis à des niveaux appropriés et conformément aux systèmes nationaux de fixation des salaires, des conventions collectives nationales, et d'autres politiques destinées à renforcer les liens entre productivité, salaires et *emploi* »³. La mise en œuvre par le G20 de ces engagements se fait attendre. Le Plan d'action de Brisbane, qui sera adopté en novembre prochain par les dirigeants, devra conduire à l'adoption de mesures exhaustives pour « soutenir la demande globale et réduire les inégalités », selon l'engagement pris en 2013. Il devra aussi garantir la cohérence politique via des processus de coordination au niveau national et au niveau du G20.
- 4. La réunion des ministres du Travail et de l'Emploi de Melbourne doit faire progresser ce processus. Elle devrait identifier, en consultation avec les partenaires sociaux, des objectifs en termes de création d'emplois, inclus dans des plans nationaux pour l'emploi. La concrétisation de ces objectifs exige une action collective au niveau du G20, s'appuyant sur des politiques coordonnées mais différenciées au niveau national. Le Plan doit comporter:
- une revalorisation des revenus faibles et intermédiaires, visant à réduire les inégalités et injecter du pouvoir d'achat dans l'économie mondiale. Selon une étude entreprise pour le L20⁴, inverser la baisse de la part des salaires dans le revenu national de un à cinq pour cent du PIB dans les pays du G20 pourrait permettre à la croissance d'augmenter de près de 2% dans les cinq prochaines années.
- une augmentation de l'investissement public dans les infrastructures sociales et physiques, visant à stimuler la croissance à court terme et à susciter la transformation structurelle des économies nécessaire pour lutter contre le changement climatique. Selon nos estimations⁵, une augmentation des investissements dans les infrastructures publiques équivalente à 1% du PIB des pays du G20 pourrait générer jusqu'à 3,8% de croissance supplémentaires dans les cinq ans, par rapport à la politique actuelle.
- un rééquilibrage des politiques structurelles visant à atteindre l'objectif d'emplois de qualité. Les gouvernements devraient à cet égard:
 - <u>promouvoir l'emploi des jeunes</u> par la création de garanties pour les jeunes, la promotion d'un système de formation professionnelle et d'apprentissage de qualité, conformément aux demandes du L20 et du B20, et des investissements plus importants en faveur d'une éducation publique de qualité;
 - accroître le taux d'emploi des femmes et promouvoir des marchés du travail inclusifs en stimulant le taux d'activité des groupes vulnérables, notamment en

⁵ Onaran op. cit.

³ http://en.g20russia.ru/news/20130719/781660747.html

⁴ Ozlem Onaran, Université de Greenwich "The case for a coordinated policy mix of wage-led recovery and public investment in G20" (« Arguments en faveur d'une politique coordonnée combinant reprise fondée sur les salaires et investissement public au sein du G20 »), document de travail du L20, 2014, publié prochainement.

investissant dans les structures de garde d'enfants et dans l'« économie des soins »;

- <u>créer un système de protection sociale universelle</u>, afin de garantir la fourniture de systèmes universels de santé et de soins aux personnes âgées, et la fourniture de services publics essentiels;
- <u>renforcer les droits des salariés et les systèmes de protection sociale</u> pour mettre un terme à l'emploi informel;
- <u>garantir la « sécurité au travail »</u> en renforçant les mécanismes de santé et de sécurité au travail dans les pays du G20, et en veillant à ce que les investisseurs du G20 appliquent les mêmes normes dans l'ensemble de leurs chaînes mondiales d'approvisionnement.

Soutenir la demande et réduire les inégalités

5. La part du travail dans le revenu national baisse de manière significative depuis trente ans, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement. Le graphique 1 illustre les estimations de la CNUCED, selon lesquelles cette baisse atteint 8 pour cent du revenu mondial. Par ailleurs, les inégalités se sont creusées au sein de la population active dans la plupart des pays du G20. Selon l'OCDE, aux Etats-Unis, les un pour cent de la population aux revenus les plus élevés ont capté près de la moitié de la progression des revenus au cours des trente dernières années⁶. La baisse affectant les 99 autres pour cent est donc d'autant plus importante, et la part du travail est « plus faible aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été depuis 1930» ⁷.

64 62 60 58 56 54 52 1980 1985 1990 1995 2000 2005 2011

Graphique 1: Part du revenu du travail dans le revenu mondial total

Source: Rapport 2013 de la CNUCED sur le commerce et le développement

6. Les dommages économiques et sociaux causés par le creusement des inégalités sont désormais reconnus par les institutions internationales. Le FMI plaide en faveur de politiques de redistribution, « car non seulement les inégalités ne sont pas acceptables d'un point de vue éthique, mais aussi parce que la croissance en résultant sera vraissemblablement faible et non durable »⁸. La pauvreté exclut des millions de citoyens de l'économie traditionnelle, les privant ainsi de l'opportunité de se réaliser. Dans le même temps, de nombreux ménages de la classe moyenne rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent, des soins de santé adaptés, une couverture vieillesse ou une éducation décente pour leurs enfants. Si cette tendance se maintient, elle favorisera l'apparition d'une classe moyenne affaiblie dans une économie affaiblie. Selon la Banque asiatique de développement, si la répartition du revenu dans les économies asiatiques émergentes ne s'était pas détérioriée ces 20 dernières années, la

⁷ Olivier Giovannoni, document de travail du *Levy Economics Institute* N° 805, 2014

⁶ http://www.oecd.org/els/soc/OECD2014-FocusOnTopIncomes.pdf

⁸ "Redistribution, Inequality and Growth" (« Redistribution inégalités et croissance », rapport non traduit en français), FMI, 2014

croissance rapide de la région aurait permis de sortir 240 millions de personnes supplémentaires de l'extrême pauvreté⁹.

- 7. La diminution de la part des salaires contribue à la faiblesse de la demande dans l'économie mondiale. Et pourtant, nombreuses sont les recommandations politiques du FMI et de l'OCDE, et plus particulièrement de la Troika en Europe, qui prônent au contraire l'affaiblissement des institutions du marché du travail, notamment des conventions collectives. L'objectif est de susciter une dévaluation salariale interne et la réduction des coûts salariaux et du travail. A court terme, cette approche provoque la déflation. Elle ôte également tout espoir de négociations et d'un dialogue social coordonnés pour l'avenir.
- 8. S'ils inversaient la tendance à la diminution de la part du travail dans le revenu global, les gouvernements du G20 pourraient néanmoins soutenir la croissance à court terme et susciter une croissance plus durable à moyen terme. Selon l'étude entreprise pour le L20 par le professeur Ozlem Onaran à l'Université de Greenwich, « une politique coordonnée, combinant, dans les pays du G20, un objectif d'augmentation de la part des salaires dans le PIB de 1 à 5% dans les cinq prochaines années, avec un objectif de hausse de l'investissement public en faveur des infrastructures sociales et physiques de 1% du PIB dans chaque pays, peut générer jusqu'à 5,84% de croissance supplémentaires dans le G20, par rapport au statu quo » ¹⁰. Ces simulations illustrent « les effets considérables sur la demande interne d'une reprise fondée sur les salaires, compensant les effets négatifs sur les exportations nettes ou l'investissement privé » ¹¹.
- 9. Les ministres du Travail du G20 devraient, dans le cadre du Plan d'action de Brisbane, élaborer des politiques qui permettront d'accroître la part des revenus du travail dans le PIB et d'adopter une stratégié détaillée de lutte contre les inégalités et de croissance inclusive. Pour ce faire, les mesures suivantes devraient être adoptées:
- <u>lutte contre le phénomène croissant des travailleurs pauvres</u> via des salaires minima solides et établis à des niveaux appropriés, et garantissant un revenu de subsistance;
- <u>couverture accrue des conventions collectives</u>, portée par les partenaires sociaux en tant qu'objectif politique central;
- mise en œuvre des engagements passés relatifs au respect et à la promotion des <u>droits</u> fondamentaux au travail;
- adoption de mesures pour la mise en œuvre d'un <u>système de protection sociale</u> <u>universelle</u>, conformément aux accords conclus lors des précédentes réunions du G20, et promotion de la ratification des instruments de l'OIT sur la sécurité sociale;
- reconstruction de la <u>protection sociale</u>, victime des politiques d'austérité. Au regard des inégalités croissantes et de l'absence d'opportunités d'emploi décent, les systèmes de sécurité sociale doivent garantir un revenu adapté aux personnes exclues du marché du travail, aux familles avec enfants et aux citoyens âgés, ainsi qu'aux groupes vulnérables, comme les jeunes mères, les personnes malades et handicapées;

⁹ Cité dans "For richer, for poorer" (« Dans la richesse et dans la pauvreté »), The Economist, numéro du 13 octobre 2012

¹⁰ Onaran 2014 op. cit.

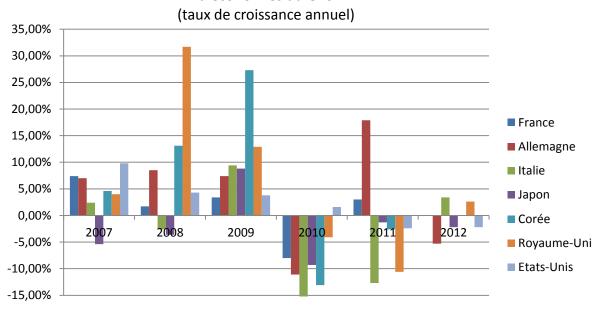
¹¹ Onaran 2014 op. cit.

- accès garanti pour tous à une <u>éducation publique de qualité et à des systèmes de</u> formation:
- <u>réforme de la gouvernance d'entreprise</u> pour éviter que la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs ne conduise à des disparités salariales excessives ou à des prises de risques excessives de la part du management;
- restauration du caractère progressif de l'impôt et prévention de l'évasion fiscale et de <u>l'évitement fiscal</u> via une mise en oeuvre efficace de la Norme de l'OCDE concernant l'échange automatique de renseignements et son Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices;
- évaluation de la performance économique selon des critères plus larges que le seul PIB par habitant, en tenant compte de la répartition des revenus et des niveaux et de la qualité de l'emploi.

Accroître l'investissement dans les infrastructures

L'augmentation de l'investissement dans les infrastructures publiques est essentielle en soi. En effet, on estime de façon réaliste les besoins en infrastructures dans le monde à environ 30 milliards de dollars pour les 20 prochaines années, en particulier pour faciliter la transition vers une économie bas carbone. Ces investissements sont également nécessaires pour contribuer à soutenir la reprise économique à court terme, et pour jeter les bases d'une demande intérieure forte via la création d'emplois et une productivité accrue. Selon les estimations¹², une augmentation des investissements dans les infrastructures publiques équivalente à 1% du PIB dans les pays du G20 pourraient générer jusqu'à 3,8% de croissance supplémentaires sur cinq ans par rapport à la croissance générée par les politiques nationales actuelles en la matière. Les plans pour l'emploi devraient comporter des objectifs d'investissement dans les infrastructures pour les cinq années à venir. A cette fin, ils devraient contribuer à mobiliser les financeurs publics et les investisseurs institutionnels privés, y compris les fonds de pension des salariés. Les gouvernements devraient s'engager à accroître les niveaux d'investissement public, ou à tout le moins les ramener à leurs niveaux antérieurs à la crise. Comme le montre le Graphique 2, dans de nombreuses économies du G20, l'investissement public a en effet diminué du fait des mesures d'austérité adoptées après 2010.

¹² Onaran op. cit.



Graphique 2: L'investissement public dans un échantillon d'économies du G20

COFOG - GS13 Administrations publiques - P5_K2CG: Formation brute de capital et acq. moins cessions d'actifs non financiers non produits. Source: dotstat.oecd.org

- 11. Les gouvernements devraient veiller à ce que les administrations publiques disposent, au niveau local comme central, des capacités et des compétences institutionnelles suffisantes pour prendre en charge la planification de long terme, les négociations contractuelles complexes, la gestion de projet, la consultation des parties prenantes et la hiérarchisation des projets incluant un critère relatif à la création d'emplois. Il est difficile, en l'absence de planification adéquate et de capacités institutionnelles, de hiérarchiser les projets en fonction de l'intérêt général et du développement durable. Ces capacités institutionnelles essentielles font pourtant souvent défaut dans les pays du G20.
- 12. Certains projets d'infrastructures sont adaptés à un financement de long terme par des investisseurs institutionnels comme les caisses de retraite. Ceci implique la création d'un mécanisme transparent de l'offre sur le marché des infrastructures destiné aux projets prioritaires spécialement conçus pour attirer les investisseurs de long terme et pas nécessairement les investisseurs les plus offrant sur le court terme et pour garantir des frais de transaction moindres. Les Principes de haut niveau de l'OCDE et du G20 sur le financement des investissements à long terme par les investisseurs institutionnels offrent des orientations à cet égard. Les mécanismes de partage des risques devraient être équitables et transparents lorsque les financements proviennent à la fois d'investisseurs publics et privés. Les fonds destinés aux infrastructures et les intermédiaires financiers (gestionnaires d'actifs et banquiers) devraient respecter les principes les plus exigeants en matière de conduite responsable des affaires, de transparence et de responsabilité, notamment en ce qui concerne les commissions et les frais de transaction.
- 13. Le L20 exhorte les ministres de l'Emploi du G20 à:
- identifier, dans le cadre de leurs plans nationaux pour la croissance, des <u>objectifs</u> <u>d'investissement dans les infrastructures publiques</u> qui permettent d'atteindre les buts fixés en matière d'emploi et d'amélioration de la productivité;

8

- veiller à ce que les administrations publiques disposent, au niveau local comme central, des <u>capacités et des compétences institutionnelles</u> suffisantes pour prendre en charge la gestion des infrastructures, la planification de long terme et la consultation des parties prenantes; et
- pour les projets adaptés à un financement de long terme par des investisseurs institutionnels, garantir des <u>mécanismes transparents et adaptés de l'offre sur le marché des infrastructures</u>, et garantir le respect effectif des <u>Principes de haut niveau de l'OCDE et du G20 sur le financement des investissements à long terme par les investisseurs institutionnels.</u>

Réformes structurelles : faire le choix de l'ambition

- 14. Certains gouvernements du G20 continuent à faire pression pour des « réformes structurelles » et la « flexibilité » du marché du travail, donc pour une plus grande dérégulation. Tout plaide pourtant en faveur d'une stratégie allant à l'opposé. Derrière ce type de « réformes structurelles » se cache une remise en cause des salaires, des structures de négociation collective et des droits syndicaux. A long terme, ces « réformes » sont néfastes pour le tissu social et économique. Elles creusent les inégalités existantes. Une approche unidimensionnelle ne prenant en compte que l'aspect « offre » de l'économie ne tient pas compte du fait que dans le contexte actuel, l'insuffisance de la demande est la cause principale de la faible croissance des salaires et des emplois. Le chômage est d'ailleurs plus souvent subi que choisi.
- 15. Les « réformes » qui creusent les inégalités instaurent un cercle vicieux: une demande plus faible entraîne une croissance plus faible du PIB et de l'emploi. Les coupes réalisées dans les dépenses publiques produisent par ailleurs des effets disproportionnés sur les femmes : elles accroissent leurs responsabilités familiales et entravent leur participation au marché du travail formel. Le travail informel et précaire connaît en outre une augmentation sans précédent. D'une manière générale, ces politiques ne donneront lieu ni à une croissance durable, ni à une consolidation budgétaire de long terme.
- 16. En dépit de l'important déficit d'emplois souligné par le BIT, la protection sociale des sans emploi est également remise en cause. Le BIT estime que depuis 2007, le niveau de protection sociale a baissé dans toutes les régions, à l'exception de l'Amérique latine. C'est en Amérique du Nord que cette baisse a été la plus remarquable. En effet, seuls 28% des chômeurs y sont effectivement couverts par un programme public quel qu'il soit. Viennent ensuite l'Europe centrale et orientale, et l'Europe de l'Ouest, où les taux de couverture s'élevaient respectivement à 21,6% et 63,8% pour la période 2012-2013¹³.
- 17. Le L20 appelle les ministres du Travail et de l'Emploi à réorienter les priorités politiques en matière de marché du travail et à mettre en œuvre les engagements pris par le passé, relatifs notamment aux emplois de qualité pour les jeunes. Le L20 appelle également les ministres à soutenir l'action conjointe du L20 et du B20 sur l'apprentissage de qualité, l'augmentation du taux d'emploi des femmes, la diminution du travail informel et la réalisation du projet sur la sécurité au travail.

-

¹³ BIT, Rapport mondial sur la protection sociale 2014-2015: Bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale, p.34-36 (version anglaise)

Emploi des jeunes, apprentissage de qualité et éducation

Le rapport sur l'emploi des jeunes du Groupe de travail du G20 sur l'emploi, paru en 2012, identifie un ensemble complet d'actions à mener pour mettre un terme aux effets stigmatisants du chômage qui frappe une génération entière de jeunes. Lors de leur réunion de Guadalajara, en 2012, les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 se sont engagés à « intensifier leurs efforts dans la lutte contre le chômage des jeunes » 14. Le taux de chômage et de sous-emploi de cette catégorie continue néanmoins de croître. Selon le BIT, dans le monde, 74,5 millions de jeunes âgés de 15 à 25 ans étaient au chômage en 2013, soit un million de plus qu'en 2012. Selon le sondage d'opinion mondial 2014 de la CSI, à l'heure actuelle, seule une personne sur deux pense que la prochaine génération trouvera un emploi décent. Depuis 2013, le L20 continue à collaborer avec le B20 pour la mise en œuvre de la déclaration conjointe sur l'apprentissage de qualité comme réponse à la crise de l'emploi des jeunes. La CSI et le TUAC, au nom du L20, ainsi que l'OIE et le BIAC, représentant les organisations internationales du B20, ont mené des enquêtes nationales sur l'apprentissage. Il en est ressorti que les gouvernements doivent pleinement intégrer les partenaires sociaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gouvernance des systèmes d'apprentissage. Nous avons écrit à nos affiliés respectifs dans les pays du G20 pour les appeler à «tirer les leçons de la qualité de l'apprentissage générée par la coopération et les partenariats nationaux ainsi que par des actions de promotion dans les branches et les entreprises ».

19. Nous exhortons les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 à:

- réunir, au niveau national, leurs partenaires sociaux, pour évaluer la mise en œuvre des mesures adoptées en faveur de l'apprentissage de qualité;
- accroître la <u>mise en place de politiques actives du marché du travail</u> et, lorsque cela est possible, les orienter en direction des jeunes;
- améliorer les <u>possibilités de formation</u>, en particulier la formation sur le lieu de travail, et promouvoir le <u>dialogue social et la négociation collective</u> dans les entreprises, les branches, et au niveau national, afin d'encourager l'investissement dans le développement des compétences et de la connaissance;
- promouvoir les lieux de travail hautement performants pour une meilleure utilisation des compétences;
- créer un droit à la formation sur le lieu de travail pour les salariés afin d'assurer une plus grande utilisation de la formation professionnelle;
- collaborer avec les autres ministres en faveur de l'<u>investissement dans les</u> infrastructures, l'éducation, la formation et l'innovation;
- s'inspirer de l'expérience de l'Initiative pour l'emploi des jeunes et la garantie jeunesse de l'Union européenne et élaborer un <u>Pacte du G20 pour l'emploi des jeunes</u>, pour que ces derniers bénéficient d'un emploi de qualité ou d'un stage de formation à l'issue de leur cursus scolaire.

¹⁴ Conclusions des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, Guadalajara, Mexique, 17-18 mai 2012

Accroître le taux d'emploi des femmes

- 20. L'attention portée par le Groupe de travail du G20 sur l'emploi à l'augmentation du taux d'activité des femmes est positive. Ce processus doit néanmoins s'inscrire dans le cadre de stratégies de création d'emplois décents et de marchés du travail inclusifs. Investir dans l'économie des soins peut contribuer à la reconnaissance de la valeur réelle du travail de soins et d'accompagnement, souvent réalisé par une main d'œuvre peu ou pas rémunérée qui n'apparaît pas dans les statistiques. Cela peut également permettre d'éliminer les stéréotypes sexistes et la ségrégation professionnelle. Enfin, cela peut générer un impact positif sur l'écart salarial entre hommes et femmes, en remettant en cause les rôles qui leur sont traditionnellement dévolus.
- 21. Les ministres du Travail devraient intégrer à leurs plans pour l'emploi:
- des stratégies économiques relatives aux soins et à l'accompagnement reconnaissant que l'accès des familles aux services de soins et d'accompagnement et aux services publics est un préalable à la participation des femmes au marché du travail au même titre que les hommes;
- des mesures de <u>réduction de l'écart salarial entre hommes et femmes</u>, notamment la promotion de la négociation collective. En tant qu'employeurs du secteur public, les ministres du Travail devraient par ailleurs renforcer les droits des salariés à temps partiel et réduire la segmentation professionnelle;
- des mécanismes d'évaluation de l'impact (positif ou négatif) des politiques selon le genre.

Réduire l'emploi informel

- 22. L'emploi informel reste très répandu dans les pays du G20 en voie de développement. Des progrès ont été réalisés en Amérique latine, où le taux d'informalité est passé sous la barre des 50 pour cent, mais il reste élevé en Asie du Sud et du Sud-Est¹⁵. La grande majorité des salariés exerçant une activité informelle ne le font pas par choix. Il s'agit plutôt d'une question de survie lorsqu'aucun emploi décent n'est disponible. L'absence de protection sociale et le niveau inadapté des prestations de sécurité sociale poussent les salariés à travailler dans le secteur informel. Ils sont alors dépourvus de toute sécurité sociale, leurs salaires sont très faibles, voire inexistants, et ils ne jouissent d'aucune des protections octroyées par les principes et droits fondamentaux au travail et les autres normes du travail. Les femmes sont représentées de façon disproportionnée dans cette catégorie. Les activités de l'économie informelle se caractérisent généralement par une très faible productivité. Il s'agit donc d'une forme de sous-emploi. Il est par conséquent nécessaire de transformer les activités économiques informelles en activités formelles pour améliorer l'efficacité économique pour le développement, ainsi que le bien-être et les conditions de travail et de vie des salariés concernés.
- 23. Le L20 est disposé à travailler avec le Groupe de travail du G20 sur l'emploi pendant la présidence turque afin d'identifier les mesures nécessaires pour mettre un terme au travail précaire, illégal et contractuel. Pour se faire il est nécessaire d'étendre la protection sociale et

¹⁵ Tendances mondiales de l'emploi, rapport du BIT, op. cit.

de faire des droits au travail une réalité pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Puisque les femmes représentant la majorité des travailleurs précaires, une attention particulière devra être portée à la dimension de genre.

Sécurité au travail

24. Le L20 s'est félicité de l'initiative du G20 consistant à mettre en place un sous-groupe sur la sécurité au travail. Il a, dans le cadre de ses réponses au questionnaire du G20, consulté ses partenaires des fédérations syndicales internationales et leurs affiliés sur leurs priorités. Les premiers résultats de ces consultations sont joints en annexe à cette déclaration. Pour commencer à avancer sur cette thématique, nous exhortons les membres du G20 à élaborer des feuilles de route ambitieuses pour promouvoir des lieux de travail plus sûrs, en fonction des réalités de chaque pays. Nous proposons que le G20 organise un atelier sur les meilleures pratiques de promotion de lieux de travail plus sûrs sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement. Cet atelier s'inspirerait de l'expérience respective des gouvernements, des entreprises et des syndicats, et tiendrait compte du rôle des instruments multilatéraux élaborés à ce jour. Le L20 est prêt à collaborer avec ses homologues employeurs sur cette question.

Suivi des engagements et coordination renforcée

- 25. La réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 se tient à un moment charnière. La capacité du G20 à tenir ses engagements passés engage en effet sa crédibilité. Les ministres devraient:
- faire en sorte que le Plan d'action de Brisbane ne se contente pas de reprendre les politiques existantes, mais qu'il comporte des engagements nouveaux et précis, dont la mise en œuvre est garantie;
- élaborer <u>des bases de données, des rapports d'étape et des outils de prévision</u> afin d'identifier les besoins futurs;
- « institutionnaliser la cohérence », en organisant une <u>réunion conjointe des ministres du</u> Travail et des Finances début 2015;
- renforcer la coopération entre le Groupe de travail sur l'emploi et le volet financier afin d'élaborer des <u>ensembles coordonnés de mesures</u>;
- organiser la <u>consultation des partenaires sociaux</u> lors des réunions des ministres comme des dirigeants.

Annexe: Les propositions du L20 pour des lieux de travail plus sûrs

- 1. Les membres du G20 doivent élaborer des feuilles de route ambitieuses pour promouvoir des lieux de travail plus sûrs, en fonction des réalités de chaque pays. Ces feuilles de route devraient:
- reconnaître le droit des salariés à la sécurité et à la santé, et donc le droit à l'information sur la santé et la sécurité au travail (SST); le droit de bénéficier de formations en matière de SST; le droit de refuser d'accomplir un travail dangereux ; la protection des lanceurs d'alerte ; la protection contre la victimisation ou les « listes noires ».
- aborder les causes de la sous-déclaration des accidents du travail, des maladies et des décès professionnels, car le système récompense ceux qui déclarent le moins d'incidents.
- relever les défis déjà identifiés par le sous-groupe du G20 sur la sécurité au travail, notamment :
 - la mise en œuvre efficace de la législation relative à la SST et la nécessité d'un financement gouvernemental approprié, notamment pour l'inspection du travail; l'imposition aux employeurs négligents de sanctions plus sévères pour non prise en compte de la SST, et l'imposition aux dirigeant d'entreprise d'obligations juridiques explicites en matière de SST.
 - la ratification, la mise en œuvre et l'application des conventions et recommandations de l'OIT.
 - l'amélioration de la protection et de la SST des salariés dans des types d'emplois atypiques, comme les salariés temporaires, et les salariés plus vulnérables en raison de leur condition de migrants, de membres d'une minorité, ou les autres salariés socialement désavantagés.
 - la prise en compte de la question de la SST dans les secteurs dangereux, comme l'industrie minière, l'agriculture, la pêche, les docks et la construction; dans le secteur textile et les usines de confection, en particulier en cas de risque d'incendie et lorsque l'intégrité des bâtiments est compromise; le long des chaînes d'approvisionnement.
 - l'adoption de mesures pour lutter contre les niveaux dangereux d'exposition aux substances cancérigènes, notamment l'amiante, le cadmium, le mercure, et contre les risques liés aux nanotechnologies et aux autres substances ou processus émergents mais insuffisamment connus.
 - la prise en compte des risques psychosociaux, notamment le stress, le harcèlement, l'intimidation et les autres formes de violence au travail.
- 2. Dans le cadre de la collaboration future sur la sécurité au travail, nous exhortons le G20 à:
- organiser un atelier sur les meilleures pratiques de promotion de lieux de travail plus sûrs sur les chaînes d'approvisionnement. Cet atelier s'inspirerait de l'expérience respective des gouvernements, des entreprises et des syndicats, et tiendrait compte du rôle des instruments multilatéraux sur la conduite responsable des affaires existants à ce jour (Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Déclaration de l'OIT).
- partager les informations sur:
 - les meilleures méthodes d'organisation du travail (meilleure conception de l'activité réduisant ou éliminant les risques physiques, biologiques, chimiques, psychosociaux ou autres);

- l'élimination des risques (interdictions, restrictions et contrôles des substances toxiques et des processus dangereux);
- l'élimination des risques (stratégies législatives et de contrôle, notamment les approches préventives);
- la reconnaissance et la prévention des maladies professionnelles (collecte de listes consolidées au niveau national et régional, par exemple à des fins de compensation);
- les méthodes permettant d'éviter le transfert des risques (adoption de mesures pour éviter l'exportation des emplois dangereux ou des substances dangereuses, via des processus de transparence, une règlementation et une mise en œuvre adaptées, des échanges d'informations et des actions de promotion).